

N° 12

Séance du 26 janvier 2021

**OBJET :**  
**RENOUVELLEMENT  
DE LA  
CONVENTION  
DE MISE À  
DISPOSITION  
DE L'UNITÉ  
MÉCANIQUE  
AUTO  
DE LA VILLE DE  
MONTBRISON**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 19 janvier 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 26 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

**Pouvoirs** : Christiane BAYET à Pierre CONTRINO, Christophe BRETON à Thierry GOUBY, Thierry HAREUX à Yves MARTIN,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210126-20210126\_CC\_D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2021



Martine MATRAT à Jean Maxence DEMONCHY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Denis TAMAIN à Frédérique SERET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents excusés :** Flora GAUTIER, Valéry GOUTTEFARDE, Alexandre PALMIER, Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance :** CHAZELLE Laure

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	117
Nombre de membres suppléés	4
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Considérant que la convention de mutualisation du garage municipal de la ville de Montbrison pour assurer l'entretien du parc automobile de la Ville et de Loire Forez agglomération conclue pour la période 2017 à 2020 est arrivée à échéance.

Dans ce cadre, il convient de conclure une nouvelle convention visant à fixer les modalités d'intervention de l'unité mécanique auto de la Ville de Montbrison pour entretenir le parc automobile de Loire Forez. Il s'agit de véhicules légers (thermiques et électriques), certains engins et poids lourds de chantiers.

La présente convention a pour objet, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des moyens de la commune de Montbrison relatifs à son garage municipal (personnel et matériel correspondant) au profit de Loire Forez agglomération en assurant les prestations suivantes :

- Entretien programmé
- Réparation dépannage
- Conseil

En contrepartie, Loire Forez agglomération s'engage à rembourser annuellement, à la commune de Montbrison, les charges de fonctionnement et de structure engendrées par la mise à disposition de service sur la base du coût horaire annuel moyen adopté par la Ville de Montbrison.

Il est proposé de suivre les termes de cette convention pendant une durée de 1 an reconductible 5 fois, permettant ainsi une structuration à moyen terme de l'unité mécanique auto de la ville de Montbrison.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de convention de mise à disposition avec la Ville de Montbrison
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Après avoir délibéré par 123 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- approuve le projet de convention de mise à disposition avec la Ville de Montbrison
- autorise le Président ou son représentant à signer cette convention.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 26 janvier 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

- *certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture*
- *informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*